

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LES FRAIS
D'ETUDES . . . UNIVERSITAIRES 1958-1959

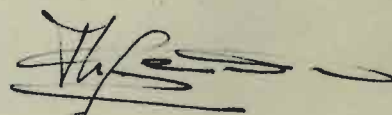
Je soussigné (1)
inscrit en (2) pour
l'année académique 1958-1959, à l'Université
.
désire continuer à bénéficier pour l'année académique précitée de
l'allocation qui m'a été accordée, soit une bourse de 20.000 F et
un prêt de 10.000 F (3)

Date et signature

Je soussigné (1) *NGENDANDUMWE. PIERRE.*
inscrit en (2) *Fac. sciences politiques et administratives* . . pour
Deuxième Licence
l'année académique 1958-1959, à l'Université *Lovanium de Léopoldville*
.
sollicite d'obtenir, en lieu et place de la bourse de 20.000 F et
du prêt d'études de 10.000 F (3) dont je suis bénéficiaire :
1°) une bourse d'études d'un montant de *. 24.000 . fr . . .*
(en lettres *. vingt quatre mille . . F*)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de *. 12.000 . fr . . .*
(en lettres *. douze mille francs . F*), que je
m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile
suivant ma sortie de l'Université.

Date et signature

Lovanium de Léopoldville le 27/4/1959



-
- (1) Nom en lettres capitales et prénoms
(2) Faculté, année d'études
(3) Biffer éventuellement la mention inutile.

Léopoldville, le 27.12.58

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème Direction Générale
2ème Direction
Enseignement moyen et supérieur
2ème Section

N° 822/1844

TRANSMIS COPIE pour information à
Monseigneur GILLON, Recteur de l'Univer-
sité Lovanium à Léopoldville 11, avec
l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

Objet: Prêt d'études
1958-1959.

A Monsieur NGENDANDUMWE Pierre
C/o Université Lovanium
Léopoldville XI

Monsieur,

① Me référant à votre demande de prêt du
16 décembre 1958, j'ai l'honneur de vous informer qu'un prêt de
② 10.000 F vous est accordé à titre d'intervention du Gouvernement
dans les frais de vos études au cours de l'année académique 1958-
1959.

Il vous sera versé incessamment un mon-
tant de 3.000 F, représentant 3 versements mensuels de 1.000 F
afférents aux mois d'octobre, novembre et décembre 1958.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE,
J. AERTS,

*N.B. cf. lettre 822/1566 du 16.12.58
relative à la partie "Bourse".*

Minutée par:
CATRY
26/12/58

Dactylo. par:
J. TALAMAKU
26/12/58

Collat. par:
26/12/58.

[Signature]
26.12.58.

*1 par.
1 sign. s. e. pl.*

Remis par l'intéressé à 822 le 16.12.58

DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e) (1) NGENDANDUMWE PIERRE ressortissant (a) du (2) Ruanda urundi
nationalité: (2) Urundaise.....
titulaire du compte n° 933.495..... à la Banque B.C.B......
fils (fille) de (3) Chiza André..... résidant au (4) Burundi.....
né(a) à Kanyinya..... le ... Févr. 1922.....
inscrit(a) pour l'année académique 1958.. 1959.....
en (année, faculté, groupe) 2^e licence en sciences politiques et administratives
à l'Université Lovanium de Léopoldville
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant deFr.
(en lettres)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de 10.000.....Fr.
(en lettres diez mille francs.....)
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

Lieu et date : Lovanium le 11/2/1958

Signature : Thys

- (1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile
(3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, Luc GILLON

Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville

certifie que M. NGENDANDUMWE Pierre.....

est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)

..... 2^e licence en sciences administratives.....

L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le ... 16 décembre... 1958..

Le Recteur de l'Université,

P.O. Le Secrétaire de l'Université,

P. NICAISE

GOUVERNEMENT GENERAL
3ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION

ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR

2ème SECTION

Léopoldville, le 16.12.58

Nº 822/1566

TRANSMIS COPIE p.i. à Monseigneur GILLON,
Recteur de l'Université Lovanium, avec
l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

OBJET : Bourse d'études
1958-1959.

A Monsieur NGENDANDUMWE Pierre
c/o Université Lovanium
LEOPOLDVILLE 11

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse d'études pour l'année académique 1958-1959, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (vingt mille francs) vous est allouée à titre d'intervention du Gouvernement dans les frais de vos études universitaires au cours de l'année académique 1958-1959.

Un montant de 9.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 1.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1958.

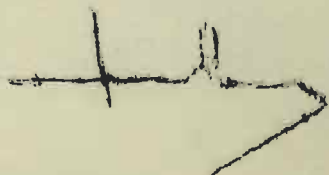
Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires du 28 août 1957 et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse, relativement à l'année civile 1957 : déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse afférente aux mois des 2e et 3e trimestres de l'année académique 1958-1959 (janvier 1959 à juillet 1959 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,

J. AERTS.



DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES

UNIVERSITAIRES.

*suivant confirmation
téléphonique du A. P. Rouille
le 18/11/58.*

Je soussigné(e) (1) NGENDANDU MWE PIERRE ressortissant(e) du (2) Burundi.
nationalité: (2) URUNDISE.
titulaire du compte n° 993 à la Banque du Congo Belge.
fils (fille) de (3) C. H. Z. H. ANDRE résidant au (4) Burundi.
né(e) à KANYINYA le 1933.
inscrit(e) pour l'année académique 1958... 1959.
en (année, faculté, groupe) 2^e licence en sciences politiques et administratives
à l'Université Lovanium de Léopoldville
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant de 20.000 Fr.
(en lettres vingt mille francs)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de Fr.
(en lettres)
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

Lieu et date : Lovanium le 29/7/1958

Signature : [Signature]

- (1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile
(3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, Luc GILLON

Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville

certifie que M. NGENDANDU MWE PIERRE

est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)

2^e licence en sciences politiques et administratives

L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le 4 NOV 1958 19.....

Le Recteur de l'Université,

P.O. Le Secrétaire de l'Université,

[Signature]
P. NICAISE.

PROVINCE DE
SERVICE DES IMPOTS
VERIFICATION DE

DECLARATION.
=====

Je soussigné (1) *COENS Albert*
Verificateur des Impôts à USUMBURA
déclare par la présente que
Monsieur ^{adame} BEZAMENYO Onastase
père et tuteur (2) de Monsieur NGENDANDUMWE Pierre
étudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,
"exempté de l'impôt de capitation en ~~1957~~ ne tombe pas en ~~1957~~ sous
"l'application du décret du 10 septembre 1951. (2)
"~~exempté de l'impôt de capitation en 1957, a, comme revenus imposa-~~
"~~bles, professionnels ou autres (déterminés conformément aux disposi-~~
"~~tions du décret du 10 septembre 1951), des revenus dont le montant~~
"~~s'élève, pour l'exercice civil. 1957, à la somme de~~
"..... (2)

USUMBURA 13 DEC. 1958
Lieu et date.....



Signature

- (1) Indiquer nom et titre.
(2) Biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE RUANDA-URUNDI
DISTRICT DE URUNDI
TERRITOIRE DE MUHINZA

DECLARATION

Je soussigné (1) F. RIGNET, Epistol
Magist. Territorial, Tribunal de Kinyinyo (Kinyinyo
de MUHINZA - URUNDI
déclare par la présente que le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres (déterminés conformément aux dispositions
du Décret du 10 septembre 1951)
de Madame BEZAMENYO Anasatasie, mère et tuteur de
père, tuteur (2) de M. NGENDANDUMWE PIERRE
Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,
s'élève pour l'exercice civil 1957
à P. U. C. O. R. R. E. V. E. N. U. I. M. P. O. S. A. B. L. E.

Lieu et date Kinyinyo le 7 octobre 1957

Sigillum

Signature,



(1) indiquer nom et titre

(2) biffer la mention inexacte.

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
2ème SECTION

Léopoldville, le 19.12.57

N° 822/1501.

Objet: Bourse d'études
1957-1958

A Monsieur NGENDANDUMWE Pierre,
Etudiant à l'Université Lovanium
B.P. 2158
LEOPOLDVILLE.

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse d'études pour l'année académique 1957-1958, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (Vingt mille francs) vous est allouée pour couvrir les frais d'études au cours de l'année académique 1957-1958.

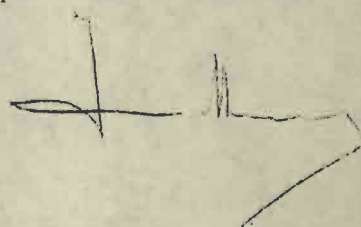
Un montant de 9.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 1.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1957.

Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse relativement à l'année civile 1956: déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse afférente aux 2e et 3e trimestres de l'année académique 1957- 1958 (janvier 1958 à juillet 1958 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,
J. AERTS.



DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e) (1) NGENDANDUMWE. PIERRE ressortissant(e) du (2) URUNDI.
nationalité: (2)
titulaire du compte n° .933.495 à la Banque du Congo Belge
fils (~~FA/IA/~~) de (3) .CHIZA. ANDRE résidant au (4) URUNDI
né(e) à KANYINYA le en février 1933
inscrit(e) pour l'année académique 1957... 1958....
en (année, faculté, groupe) 1ère licence en sc. sociales et politiques et admin
à l'Université Lovanium de Léopoldville
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant de 20.000 F
(en lettres vingt mille francs)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de 40.000 néant F
(en lettres 40 mille francs néant)
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

Kanyinya le 20 octobre 1957 Date et Signature

(1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention
inutile (3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, LUC GILLON
Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville
certifie que M. NGENDANDUMWE. PIERRE
est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)
. 1ère licence en sciences sociales et politiques et administratives
L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.
Léopoldville, le 13 NOV. 1957 Date et Signature
Le Recteur de l'Université,
P.o. Le Secrétaire de l'Université, P. NICAISE

Annexe(s) à joindre à la demande.

- soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant que les parents de l'intéressé ont été soumis à l'impôt de capitation pendant l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause.
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant, en ce qui concerne l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause, le montant des revenus imposables, professionnels ou autres, déterminés conformément aux dispositions du Décret du 10 septembre 1951 et éventuellement une déclaration du chef de famille, contresignée par l'autorité territoriale, relative au nombre d'enfants à charge pendant le même exercice civil. Par enfant à charge il faut entendre les enfants de moins de 21 ans (sauf dans le cas d'étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement) n'ayant aucun revenu personnel.

N.B.: Les documents mentionnés ci-dessus ne doivent pas être annexés à la demande de bourses s'ils ont été transmis dans le courant du mois de janvier précédant, conformément aux instructions figurant in fine du 3e alinéa du chapitre II des instructions.

R U R U R -

URUGUAY

U R U M P

MUHAMMAD

TRI-NET, I'll love

[illegible]

déclare par la présente que le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres (déterminés conformément aux dispositions
du Décret du 10 septembre 1951)

de Madame BEZAMENYO Anastasie, mère et tuteur de

père, tuteur (2) de M. NGENDANDUMWE PIERRE

Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

s'élève pour l'exercice civil 1955.....

à P U C H R E V E N U I M P O S A B L E

Lieu et date... K. 34 K. 38, le 7 octobre 1957

Sigillum

Signature,

(1) indiquer nom et titre

(2) biffer la mation inexacte.



PROVINCE DE *RUNDA-URUNDI*
DISTRICT DE *URUNDI*
TERRITOIRE DE *MUHINZA*

DECLARATION

Je soussigné (1) G. RIVET, Gilbert.....

Genl. Cornelius Prinsipal van ROND-Genl. in
de RUYTER-ORONDI

déclare par la présente que le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres (déterminés conformément aux dispositions
du Décret du 10 septembre 1951)

de Madame BEZAMENYO Anatasie, mère et tuteur de.....

père, tuteur (2) de M... NGENDANDUMWE PIERRE.....

Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

s'élève pour l'exercice civil 1956.....

..... P U C U N R E V E N U I M P O S A B L E

Lieu et date... Kiev, Ukraine 7 octobre 1987

Sigillum

Signature _____



(1) indiquer nom et titre

(2) biffer la mention inexacte.

GOUVERNEMENT GENERAL
8me DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
2ème SECTION

Léopoldville, le 6 janvier 1958.

Nº 822/11

Objet : Bourse et prêt
d'études 1956-57.

Monsieur NGENDANDUMWE Pierre
Etudiant à l'Université Lovanium
B.P. 2158
LEOPOLDVILLE

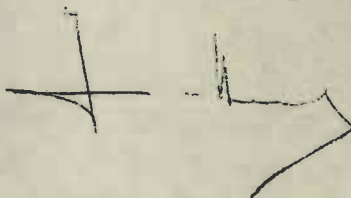
Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse et prêt d'études pour l'année académique 1956-1957, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (VINGT MILLE FRANCS) et un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 F (DIX MILLE FRANCS) vous ont été alloués pour couvrir les frais de vos études universitaires au cours de l'année académique 1956-1957.

Conformément aux instructions en la matière, le montant de la bourse et du prêt a été versé à Monseigneur GILLON, Recteur de l'Université Lovanium, qui a fait les avances de fonds nécessaires aux frais d'études pendant l'année académique 1956-1957.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,
J. AERTS.



Demande de bourse et prêt pour études universitaires pendant l'année académique 1956-1957.

Je soussigné (e) (1) NCENDANDUMWE .PIERRE ressortissant(e) du (2) RUANDA-URUNDI
nationalité: / (2) /
fils (~~filles~~) de (3) CHIZA .ANDRE résidant au (4) RUANDA-URUNDI
né (e) à KANYINYA le en février 1933
inscrit (e) en (année, faculté, groupe) 2ème .cand .sc .sociales .& .administrativ
à l'Université Lovanium à Léopoldville
sollicite pour l'année académique 1956-1957:

1^{re}) une bourse d'études d'un montant de .20.000 F

(en lettres vingt mille francs)

2^o) un prêt d'honneur d'un montant de ...10.000 F

(en lettres dix mille francs)

prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2^e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

+ KANYINYA le 11 septembre 1957 Date et Signature

+ [Signature]

(1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention
inutile (3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, Luc GILLON
Recteur de l'Université Lovanium à Léopoldville,
certifie que M NCENDANDUMWE .PIERRE
a été inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)
2ème .candidature .en .sciences .sociales .et .administratives
et a suivi régulièrement les cours pendant l'année académique 1956-1957.

Léopoldville, le 5.9.1957

Le Recteur de l'Université,

Date et Signature

P.o. Le Secrétaire de l'Université, P. NICAISE

En annexe:

- soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant que les
parents de l'intéressé ont été soumis à l'impôt de capitation pendant
l'exercice civil 1955
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant, en ce qui
concerne l'exercice civil 1955, le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres, déterminés conformément aux dispositions du
Décret du 10 septembre 1951 et éventuellement une déclaration du chef
de famille, contresignée par l'autorité territoriale, relative au
nombre d'enfants à charge pendant l'exercice civil 1955. Par enfant à
charge il faut entendre les enfants de moins de 21 ans (sauf dans le
cas d'étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'ensei-
gnement) n'ayant aucun revenu personnel.

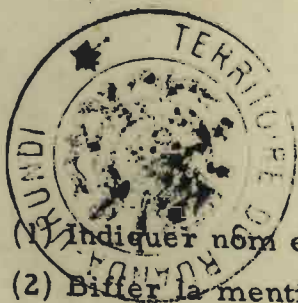
PROVINCE DE RUANDA-URUNDI
DISTRICT DE URUNDI
TERRITOIRE DE MUKINGA

A T T E S T A T I O N

Je soussigné (1) *G. R. F. N. E. T. Gilbert*
Agent Territorial Principal à KIRURU (MUKINGA)
certifie par la présente que *le nommé*
L. I. Z. A. G. M. B. U.
père tuteur de *N. E. E. N. D. A. N. D. U. M. W. E. Pierre* étudiant
de l'Université Lovanium de Léopoldville, jouit d'un revenu annuel ne dépassant
pas (2)
dépassant (2)
cent cinquante mille francs.

Lieu et date *KIRURU, le 8 octobre 1946*

Sigillum



(1) Indiquer nom et titres.

(2) Biffer la mention inexacte.

Signature